

Amiante

Où la déposer ?

Pour les particuliers : dans les parcs à conteneurs de l'AIVE (sauf pour les grandes quantités !)

Pour les PME : dans un des [cinq centres de l'AIVE](#).

Comment la trier ?

Les déchets d'amiante-ciment sont des déchets dangereux.

Vu les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, ils doivent être emballés dans des sacs spéciaux fermés.

Sont acceptés :

- les ardoises artificielles ;
- les plaques ondulées ;
- les anciennes conduites ou tuyaux ;
- les panneaux de revêtement ;
- les pots de fleurs ;
- ...

Ces matériaux étaient notamment fabriqués par la société Eternit® jusqu'en 1996.

Où trouver les sacs spéciaux ?

Pour les particuliers :

Pour de petites quantités

Les sacs sont en vente à l'Administration communale ou dans l'un des [cinq centres de l'AIVE](#).

(Sac de 140 litres double paroi : 10,00 € le sac (tarif au 1er septembre 2008 - comprend les coûts d'élimination de l'amiante)

Pour des quantités importantes ou des déchets de grandes dimensions

Trois modèles de contenants sont disponibles :

- big bag de 1 m³ : 7,69 € pièce (htva) ;
- dépôt bag "tôles ondulées" : 14,21 € par dépôt bag (htva) ;
- dépôt bag "grand volume" de 10 m³ : 71,90 € par dépôt bag (htva).

+ coût d'élimination : 90 € la tonne htva (montant à ajouter d'office à l'achat de contenants grands volumes).

Ces contenants sont uniquement disponibles dans les [cinq centres de l'AIVE](#).

Une fois remplis, ils ne sont pas acceptés sur les parcs à conteneurs mais uniquement dans l'un de ces cinq centres.

Pour les PME :

Trois modèles de contenants sont disponibles :

- big bag de 1 m³ - 7,69 € htva pièce
- dépôt bag "tôles ondulées" - 14,21 € par dépôt bag htva
- dépôt bag "grand volume" de 10 m³ - 71,90 € par dépôt bag htva

+ coût d'élimination : 90 € la tonne htva (montant à ajouter d'office à l'achat de contenants grands volumes)

Ces contenants sont uniquement disponibles dans chacun des [cinq centres de l'AIVE](#).

Une fois remplis, ils ne sont pas acceptés dans les parcs à conteneurs mais uniquement dans l'un de ces

cinq centres.

Centres de réception de l'amiante de l'AIVE

Bertrix	Parc à conteneurs Lieu-dit "Le Rouvrou"	Tél. 061 41 11 77 Fax 061 41 28 06
Habay	Centre de traitement zoning des Coeuvin	Tél. 063 42 00 44 Fax 063 42 33 80
Manhay	Station de transfert zoning de Dochamps	Tél. 080 41 85 13 Fax 080 39 90 81
Tenneville	Centre de traitement route de Beausaint, 3 Champlon	Tél. 084 45 01 11 Fax 084 45 57 63
Saint-Vith	Hall de tri zoning industriel II	Tél. 080 22 63 14 Fax 080 22 63 24